

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DE LOM ET DJEREM

COMMUNE DE MANDJOU

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

EAST REGION

LOM AND DJEREM DIVISION

MANDJOU COUNCIL

GERERAL SECRETARIAT

INTERNAL STRUCTURE OF
ADMINISTRATIVE MANAGEMENT
OF PUBLICS CONTRACTS

AVIS DE DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 01 /DC/PU/C-MDJOU/SG/CIPM/SIGAMP/2026 DU **06 AOUT 2026**
RELATIF A L'ACQUISITION D'UN PICK UP 4X4 DOUBLE CABINE POUR LE COMPTE
DE LA COMMUNE DE MANDJOU.

Financement : FEICOM, EXERCICE 2026.

1- Objet

Le maire de la commune de MANDJOU, Autorité Contractant, lance une demande de cotation en procédure d'urgence, pour l'acquisition d'un Pick up 4x4 double cabine pour le compte de la Commune de MANDJOU.

2- Consistance de la fourniture

La présente demande de cotation consiste en l'acquisition d'un Pick up 4x4 double cabine pour le compte de la Commune de MANDJOU.

3- Délai et lieu de livraison

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage est de trente (30) jours à partir de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.
Le lieu de livraison est la Mairie de MANDJOU.

4- Allotissement

La prestation ne fait pas l'objet d'un allotissement.

5- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Trente-cinq millions (35 000 000) FCFA**.

6- Participation et origine

La participation au présent Dossier de Cotation est ouverte, aux conditions égalitaires, à toutes les entreprises de droit camerounais reconnues pour leur expertise avérée et justifiant de capacités techniques et financières pour la réalisation des prestations objet du présent Dossier de consultation.

7- Financement

Les prestations objet du présent dossier de cotation sont financées par le FEICOM, Exercice 2026.

8- Consultation du dossier de cotation

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables dans la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de MANDJOU, dès publication du présent avis ou sur le site web de l'ARMP.

9- Acquisition du dossier de cotation

Le dossier de consultation peut être obtenu auprès de la SIGAMP (Service Technique) de la Commune de MANDJOU tél. : 699 75 67 94 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) FCFA** à la Recette Municipale de la Commune de Mandjou, représentant les frais d'acquisition dudit dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis de Consultation. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

10- Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devront être déposées au Secrétariat du SIGAMP (Service Technique) de la Commune de MANDJOU contre récépissé, au plus tard le **28 / 08 / 2026** à **10** heures précises, heure locale et devront porter la mention :

AVIS DE DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE N° **01 /DC/PU/C-MDJO/SG/
CIPM/SIGAMP/2026 DU **06 AOÛT 2026** RELATIF A L'ACQUISITION D'UN PICK UP 4X4 DOUBLE
CABINE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE MANDJOU.
(A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)**

11- Cautionnement provisoire

Toutes les Offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de **700 000 (Sept cent quarante mille) francs CFA**, délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres

12- Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du règlement particulier de l'avis de consultation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du dossier de consultation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le ministère chargé des finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier de consultation, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13- Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le **28 / 08 / 2025** à **11** heures par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle de délibération de la Mairie de MANDJOU.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

14- Principaux critères de sélection

14.1 – Critères éliminatoires

- dossier administratif incomplet ou pièce(s) non conforme(s) ;
- L'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis (les cautions de soumission non timbrées, les cautions de soumission non revêtues de la mention manuscrite de l'établissement financier émetteur feront l'objet d'un rejet en phase de passation de marché)
- L'absence du Récépissés de la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC), entraine le rejet du cautionnement et par conséquent l'élimination de l'offre du soumissionnaire en phase de passation ;
- la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- fausse (s) déclaration (s) ou pièce (s) falsifiée (s) ;
- non-respect de plus de deux (02) sur les sept (07) critères techniques essentiels ;
- absence de l'autorisation du fabricant ;
- absence de l'une des caractéristiques majeures suivantes :

- Double Cabine Climatisé ;
- Direction assistée ;
- 04 Portières ;
- 05 Places ;
- 4X4 Diesel 3.0L, 9CV;

14. 2 –Critères essentiels

- présentation générale de l'offre ;
- accès à une ligne de crédits et autres ressources financières ;
- références de l'entreprise ;
- existence d'un service après-vente ;
- prospectus en couleur ;
- chronogramme et délai de livraison ;
- preuves d'acceptation des clauses du marché (CCAP et CCTP paraphés et signés avec la mention « lu et approuvé »).

N.B : Toute offre n'ayant pas obtenu cent pour cent (100%) d'avis favorables (oui) pour les critères éliminatoires et au moins soixante-dix pour cent (70%) d'avis favorables (oui) pour les critères essentiels sera éliminée.

15- Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont les offres administratives et techniques seront conformes aux prescriptions de la DC, et présentant l'offre financière évaluée la moins-disante.

16- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la structure interne de gestion administrative des marchés publics de la Commune de MANDJOU. Tél. : 699 75 67 94

Mandjou, le **06 AOUT 2026**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MANDJOU

MAITRE D'OUVRAGE,

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP ;
- FEICOM ;
- CIPM ;
- SIGAMP;
- Affichage

